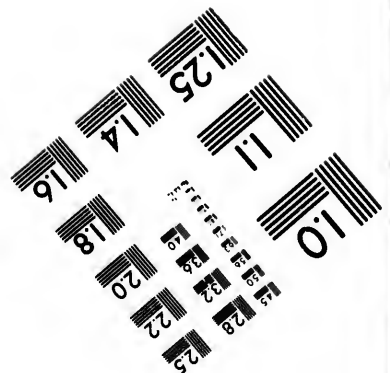
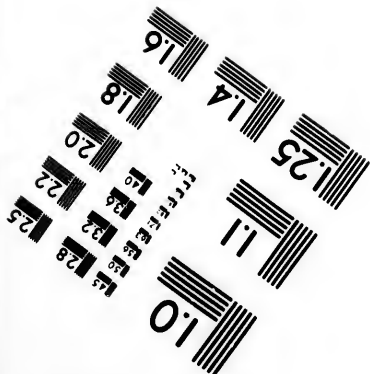
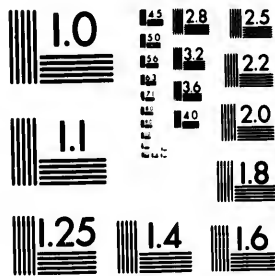


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



24 28 25
32 22
20

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**

01



Canadian Institute for Historical Microreproductions

Institut canadien de microreproductions historiques

1980

Technical Notes / Notes techniques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Physical features of this copy which may alter any of the images in the reproduction are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Certains défauts susceptibles de nuire à la qualité de la reproduction sont notés ci-dessous.

Coloured covers/
Couvertures de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Coloured plates/
Planches en couleur

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Show through/
Transparence

Tight binding (may cause shadows or distortion along interior margin)/
Reliure serrée (peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure)

Pages damaged/
Pages endommagées

Additional comments/
Commentaires supplémentaires

Copie originale restaurée et pelliculée.

Bibliographic Notes / Notes bibliographiques

Only edition available/
Seule édition disponible

Pagination incorrect/
Erreurs de pagination

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Pages missing/
Des pages manquent

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Maps missing/
Des cartes géographiques manquent

Plates missing/
Des planches manquent

Additional comments/
Commentaires supplémentaires

Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

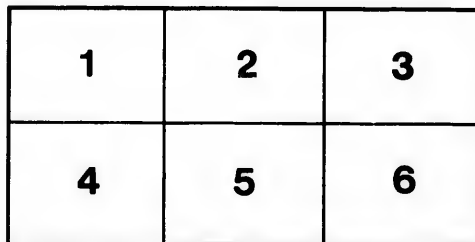
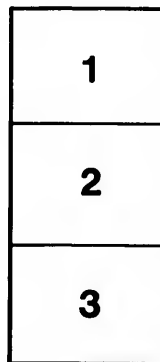
The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

The original copy was borrowed from, and filmed with, the kind consent of the following institution:

Library of the Public
Archives of Canada

Maps or plates too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



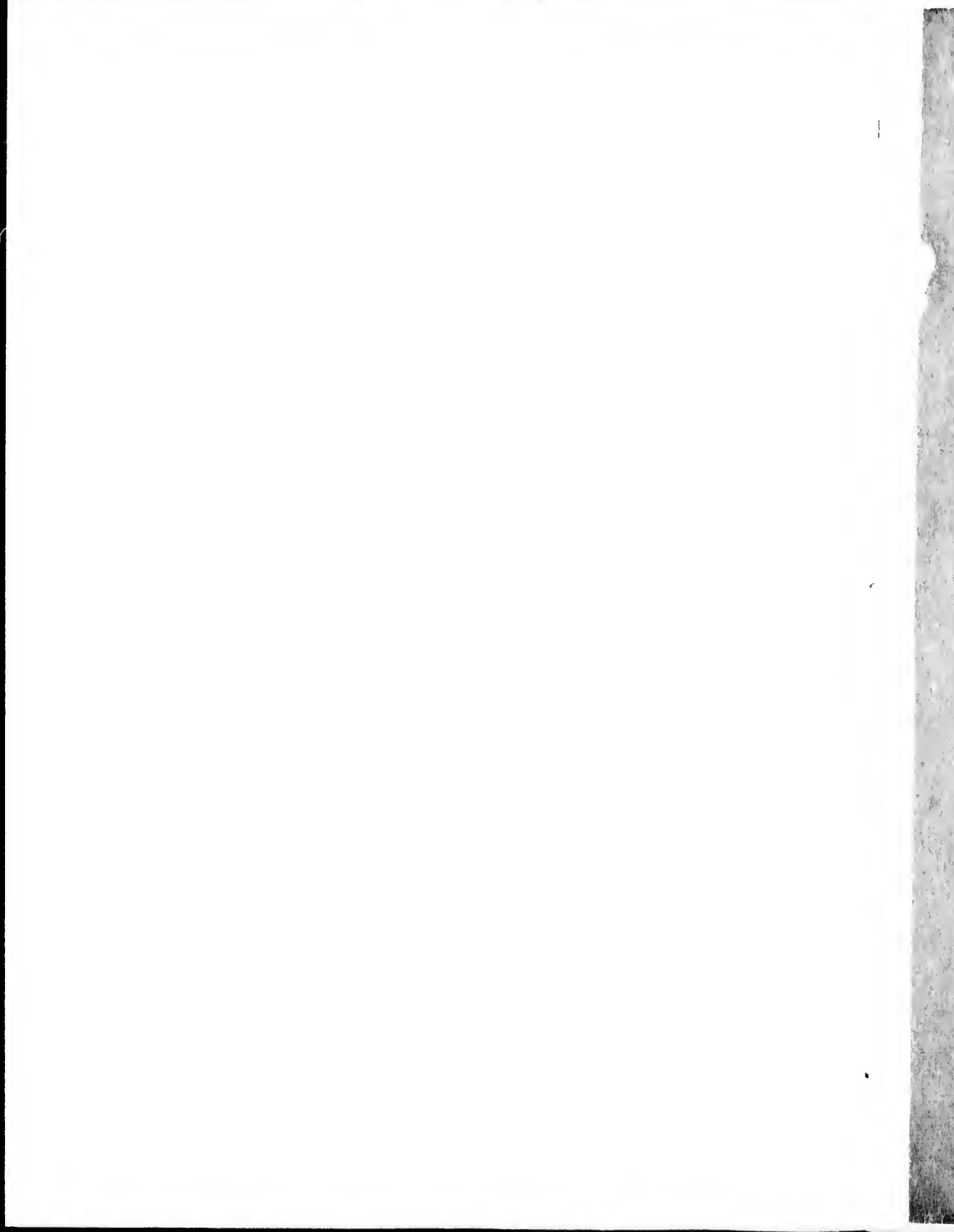
Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de l'établissement prêteur suivant :

La bibliothèque des Archives
publiques du Canada

Les cartes ou les planches trop grandes pour être reproduites en un seul cliché sont filmées à partir de l'angle supérieure gauche, de gauche à droite et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Le diagramme suivant illustre la méthode :





DISCOURS

PRONONCÉ PAR

L'HON. J. A. CHAPLEAU

AU

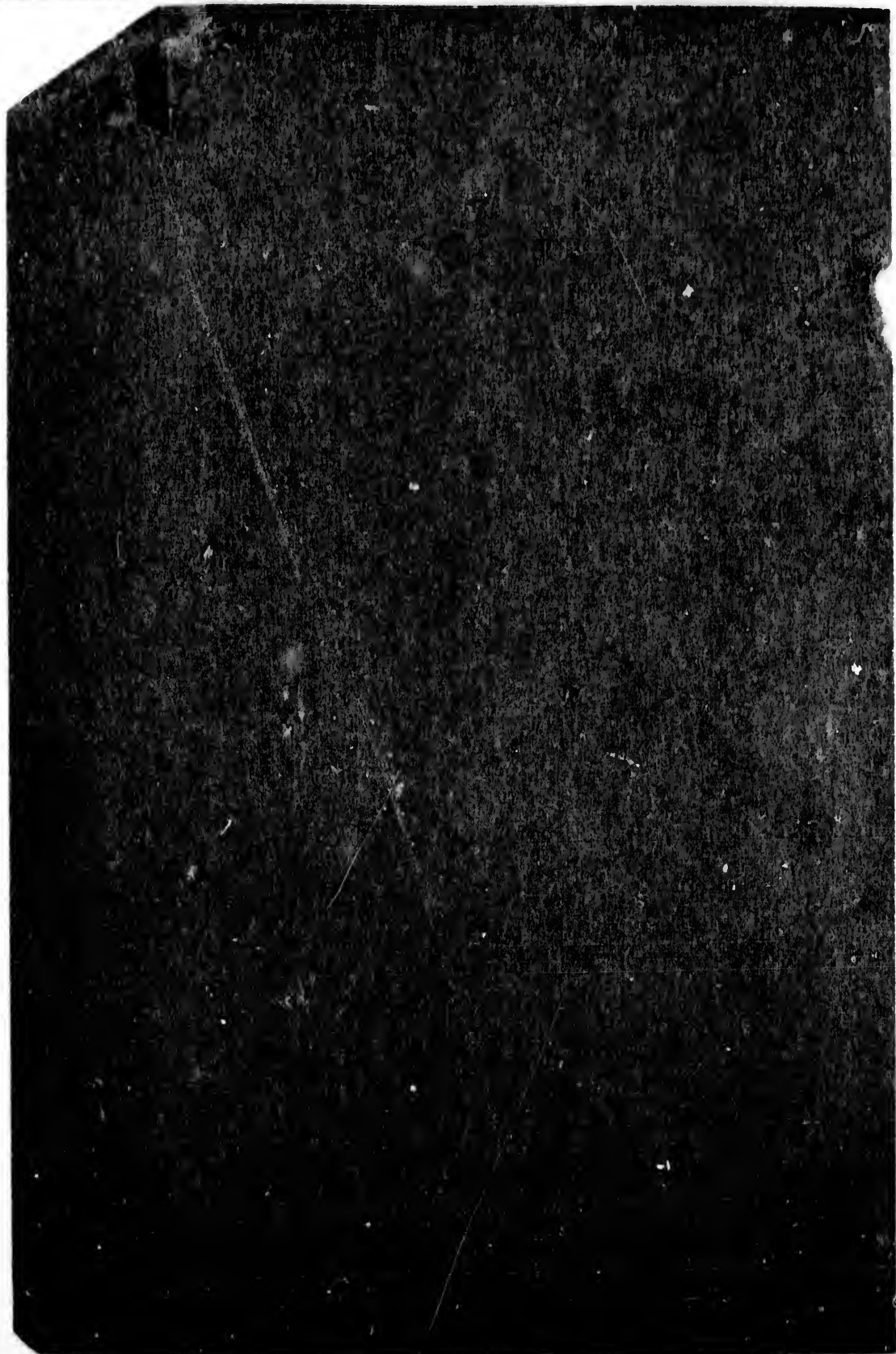
BANQUET DES OUVRIERS

A

OTTAWA

Le 18 octobre 1888





DISCOURS

PRONONCÉ PAR

L'HON. J. A. CHAPLEAU

AU

BANQUET DES OUVRIERS

A

OTTAWA

Le 18 octobre 1888

1888

(9)

77135a

DISCOURS

PRONONCÉ PAR

L'HONORABLE J. A. CHAPLEAU

AU

BANQUET DES OUVRIERS

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

MESSIEURS :

La première fois que j'ai eu l'occasion de parler en public, après ma sortie du collège, ce fut à Terrebonne, un jour de célébration de la St. Jean-Baptiste, la fête nationale de ma vieille et chère province de Québec. C'était en 1859. Il y avait un grand nombre d'ouvriers dans l'assistance, et j'avais essayé de faire valoir à leurs yeux le mérite réel et les avantages qu'offre la vie de l'artisan ; j'avais essayé de les convaincre de la nécessité où ils sont de rester attachés à nos institutions, et de l'importance de leur classe comme facteur dans la formation de la nationalité canadienne. Après l'assemblée, un de ces ouvriers vint à moi et me dit, en me serrant amicalement la main : "C'est vraiment regrettable que le fils d'un brave homme comme vous l'êtes, aille se gaspiller dans un bureau d'avocat ; vous auriez fait un si bon ouvrier !"

De mon mieux, je me suis efforcé de ne pas faire naufrage dans la noble profession à laquelle j'appartiens, mais j'ai toujours conservé mes affections premières pour la classe ouvrière, et depuis, jamais il n'est tombé de mes lèvres une seule parole en contradiction avec les déclarations des premiers jours de ma carrière publique.

Et après trente années. me voici, ce soir, heureux au milieu de vous, fier de vous et de votre triomphe, content de moi, si j'ai réellement mérité vos félicitations. Comment pourrais-je n'être pas complètement heureux, lorsque la présence de mon chef à ce banquet, me prouve que je n'ai rien perdu de sa confiance, lorsque vos applaudissements me donnent la conviction que vous appréciez

de tout cœur le travail que j'ai fait dernièrement pour vous et avec vous. La confiance de mon chef m'a donné la force pour la lutte, votre confiance nous a donné la victoire.

Je ne puis que vous remercier d'avoir choisi mon humble personne pour cette grande démonstration; mes collègues, qui sont venus nous prêter main-forte dans Montréal-Est, ont rendu tout autant de services à la cause que moi-même. Et il y a ici un homme, aussi modeste qu'il est capable, qui a cloué le pavillon de la victoire au mât, après avoir combattu en héros pour arracher ce drapeau des mains de l'ennemi: à cet homme, dix fois plus qu'à moi, revient l'honneur et la gloire de la victoire que nous célébrons ce soir. Je n'ai pas besoin de le nommer, vos regards se sont tous portés vers le nouvel élu, M. Lépine.

Comment pourrais-je répondre à l'insigne honneur que vous me faites en m'offrant ce banquet comme une récompense du zèle que vous me reconnaissez en faveur de la grande cause du travail dans ce pays? La reconnaissance la plus durable est celle qui repose, profondément gravée, au fond du cœur de l'homme.

J'aurais été heureux de pouvoir étudier longuement, avec vous ce soir, l'important problème de l'avenir des classes ouvrières au Canada et les moyens de leur assurer la prospérité qu'elles méritent à tant de titres. Pourtant mes amis, ne vous attendez pas de ma part, à un discours élaboré sur la grande question du jour et de l'avenir: les rapports entre le travail et le capital; les rapports entre les classes ouvrières, les patrons et le gouvernement. Le manque de temps m'empêcherait de traiter cette question d'une manière aussi complète que je le voudrais. Vous le savez, la vie d'un ministre ne ressemble pas à celle d'un ouvrier qui travaille le jour et se repose la nuit; mais plutôt à celle d'un homme surmené qui n'a que bien rarement un moment de repos.

La condition de l'ouvrier au Canada, si mauvaise qu'elle ait été, n'a jamais révélé l'oppression et les misères qui ont affligé les contrées européennes. Le Canada a toujours offert un vaste champ à l'homme industriel et honnête; toutes les avenues conduisant aux positions les plus élevées y ont été ouvertes à tous, et vous seriez étonnés d'entendre la longue énumération de nos hommes publics, de nos marchands qui ont fait leur marque dans notre pays, et dont les pères étaient d'humbles cultivateurs ou de vaillants ouvriers. C'est là un des beaux titres de gloire du Canada, et je puis ajouter, pour montrer quel esprit a de tout temps animé le peuple canadien, que de

toutes les contrées du continent américain, le Canada, même quand il n'était encore que la Nouvelle France, est le seul pays où l'esclavage n'a pas existé.

En Europe, le lot de l'ouvrier a été bien rude; l'esprit de caste, les nombreuses barrières élevées entre les différentes classes, ont semé dans le cœur du peuple des idées de révolution et de revanche. Les démagogues toujours prompts à profiter des circonstances, ont essayé plusieurs fois, et souvent ont réussi à tromper le peuple en lui persuadant que le seul moyen qu'il eut pour surmonter les obstacles et améliorer sa position c'était de renverser l'ordre social existant et de le rétablir sur de nouvelles bases. Cela ne pouvait s'opérer que par une révolution qui a surpassé par ses horreurs tout ce que le monde avait jamais vu.

Tel est le but du socialisme dans ses formes diverses. Grâce à Dieu, nous sommes exempts de cette plaie hideuse, et j'espère que les anarchistes et les socialistes ne traverseront pas la frontière canadienne, maintenant qu'ils ont pris racine aux États-Unis. Limitons nos importations de ce pays aux chevaliers du travail dont l'organisation est appelée à faire du bien tant que, s'occupant seulement des avantages qu'ils désirent s'assurer, ils respecteront les droits des autres classes de la société.

Dieu seul sait comment cette question du travail sera réglée en Europe, mais il est certain que les essais pour la résoudre peuvent à chaque instant y faire naître d'effrayantes catastrophes. Nous n'avons pas à les redouter, si nous profitons de l'expérience des autres; si nous ne nous laissons pas égarer par des rêveurs audacieux qui, sous le faux prétexte d'être les amis du peuple, veulent seulement se servir de lui comme d'un instrument.

Ici, la classe ouvrière se trouve en présence de deux écoles politiques qui envisagent sa position à des points de vue différents. Les chefs libéraux, en vertu de leur principe du libre échange, estiment que les classes ouvrières, comme les industriels et les fabricants, peuvent se suffire à elles-mêmes, qu'elles ne demandent pas l'intervention du gouvernement, et que si elles sont laissées à leurs propres ressources, elles trouveront assez promptement les moyens d'améliorer leur sort. Vous savez qu'en 1878, on a demandé au gouvernement du jour de venir en aide au pays, dans l'état de dépression où il se trouvait, et que le gouvernement a répondu tout simplement qu'il ne pouvait rien faire. Vous vous rappelez qu'un chef libéral éminent déclara que la législation n'aurait pas plus

d'effet sur l'état des affaires que n'en aurait une mouche pour faire avancer un char sur la route. C'est la doctrine des libres échangistes que l'on peut résumer en ces mots : "Laissez faire, laissez passer." C'est l'évangile des libres échangistes en Europe, mais elle ne fait pas partie du credo des conservateurs du Canada. Nous n'avons jamais vu avec indifférence les misères des travailleurs et la dépression du commerce, et depuis plusieurs années, toute législation ayant pour but de remédier à ces misères et à cette dépression a pris naissance et a été passée au parlement, sur l'initiative des conservateurs.

Jusqu'en 1872, les classes ouvrières ont été privées d'un droit très important, celui de former des associations pour se protéger et pour réunir leurs efforts afin de s'assurer certains privilèges ou avantages. L'acte de 1872 a créé une existence légale aux associations ouvrières et depuis il leur a fourni une base sur laquelle les ouvriers se sont appuyés pour obtenir d'autres réformes. Jusqu'à cette date, c'était une illégalité pour les ouvriers de se coaliser dans le but de protéger leurs intérêts, et il doit se trouver, parmi vous des gens qui se rappellent comment un des chefs du parti libéral a profité de l'absence de législation sur cette question pour faire arrêter et incarcérer les imprimeurs du *Globe* qui réclamaient des salaires plus élevés. Cette loi des associations a déjà rendu et rend encore des services importants à la classe ouvrière.

Il y a trois ans, le gouvernement craignant que l'établissement des chinois en Canada n'arrivât à causer des troubles sérieux, se décida à la mesure extrême de restreindre leur immigration.

A cause de leurs mœurs différents des nôtres, de leur manière de vivre bien plus économique, ces asiatiques peuvent donner leur travail à un prix bien moins élevé que celui des ouvriers de race blanche. On pouvait craindre que si il leur était permis de s'établir en grand nombre au Canada, leur présence n'eût pour effet de faire baisser les salaires des ouvriers. Aussi nous n'avons pas attendu que le mal eût fait son apparition; nous avons placé une barrière pour l'arrêter, agissant d'après le principe que prévenir le mal vaut mieux que le guérir.

N'avons-nous pas montré combien nous avons à cœur le bien-être des classes ouvrières, lorsque nous avons ordonné cette grande enquête sur la condition du travail dans ses rapports avec l'œuvre de la politique nationale. Je suis convaincu que l'enquête faite par la Commission du Travail, qui a mis au jour tant de faits importants,

rendra de grands services au pays. Déjà, elle a donné l'éveil à l'opinion publique sur des points faibles de notre organisation, et je n'ai aucun doute qu'elle aidera le gouvernement à préparer une législation pour régulariser les rapports entre les patrons et leurs employés.

En France, et dans quelques autres contrées de l'Europe, on a des *Conseils de prud'hommes* composés de délégués des classes ouvrières et de représentants des patrons, qui sont appelés à régler tous les débats, discussions, malentendus, relevant du domaine du travail industriel.

La politique nationale n'a-t-elle pas fait un pas dans ce sens? Si je ne me trompe pas, le chef du gouvernement, Sir John, vous a fait une quasi promesse qu'un Bureau du travail serait établi durant le présent parlement. Je suis certain que les avantages qui résultent, aux Etats-Unis, d'une telle institution, faciliteront l'établissement d'un Bureau du travail dans notre pays. Si mon souvenir est exact, dans la législation, en Angleterre, il y a déjà quelques dispositions, facilitant le règlement des différends entre les patrons et les employés, qui s'éloignent peu du système suivi en France. Dans cette dernière contrée, il a été établi une importante institution, sous le patronage et avec la garantie du gouvernement; on l'appelle: *La caisse des retraités de l'Etat*. C'est une banque d'épargne qui assure une espèce de retraite à ses membres. Elle tient du système d'assurance, des associations de secours mutuel et de la banque d'épargnes. Le gouvernement garantit un intérêt de 5 pour cent; c'est sa part d'encouragement, les intérêts ordinaires des Consolidés français n'étant que de 3 pour cent. Le bon côté de cette institution se trouve dans son élasticité; les contribuables ne perdent aucune partie de leurs contributions, quelque faible qu'en ait été le montant; ils ont en même temps le privilège facultatif de toucher le capital, au moment de leur retraite, ou de recevoir un intérêt annuel.

En Allemagne, le Chancelier de Fer n'a pas tardé à comprendre que le socialisme menacerait bientôt la stabilité de l'empire, à moins que les classes ouvrières ne fussent intéressées au maintien du régime existant. Il créa diverses organisations; il aida des compagnies d'assurance pour les ouvriers; cette dernière création a été l'objet de critiques sévères; ses adversaires l'ont appelé, "le socialisme de l'Etat;" son but avoué et sincère était la protection des classes ouvrières.

Avec le tempérament de notre population, ce système ne pourrait que difficilement être mis en pratique au Canada. En Allemagne, la contribution est forcée; l'Etat contribue pour un tiers, les patrons

pour un tiers, et les ouvriers pour un tiers ; L'Etat a l'administration de ces institutions d'épargnes.

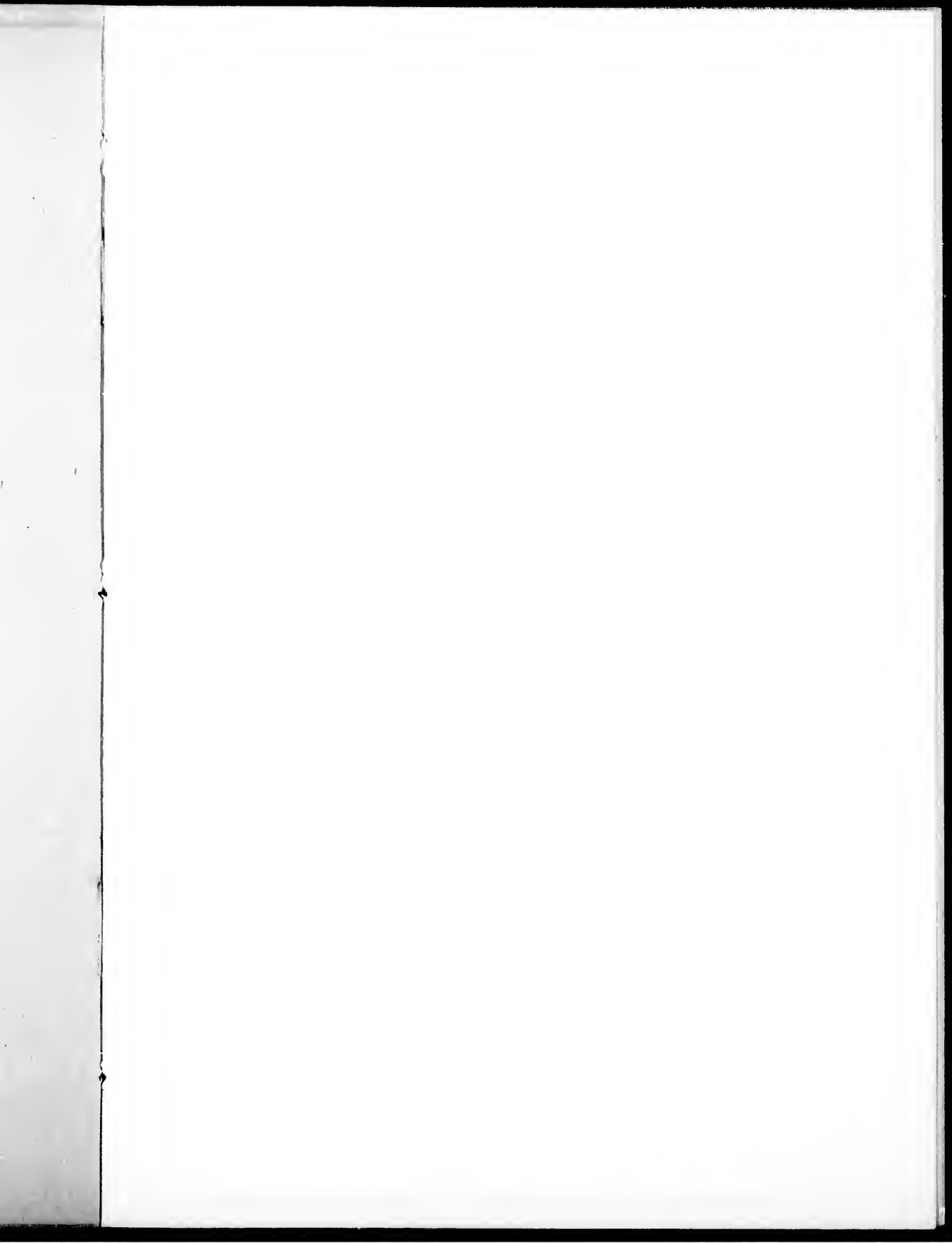
On a dit avec beaucoup de raison que les gouvernements n'étaient pas les meilleurs administrateurs des intérêts privés, quoi qu'on ait toujours constaté que le contrôle du gouvernement, exercé sur des institutions particulières, a toujours été très avantageux. Ce sera au gouvernement et à ceux qui sont intéressés dans le règlement de cette question importante de rechercher les meilleurs moyens de protéger l'ouvrier et sa famille contre les deux grands dangers qui le menacent, sans compter les accidents inévitables auxquels il est exposé. L'ouvrier doit être protégé contre son imprévoyance et sa prodigalité, que j'appellerai sa libéralité.

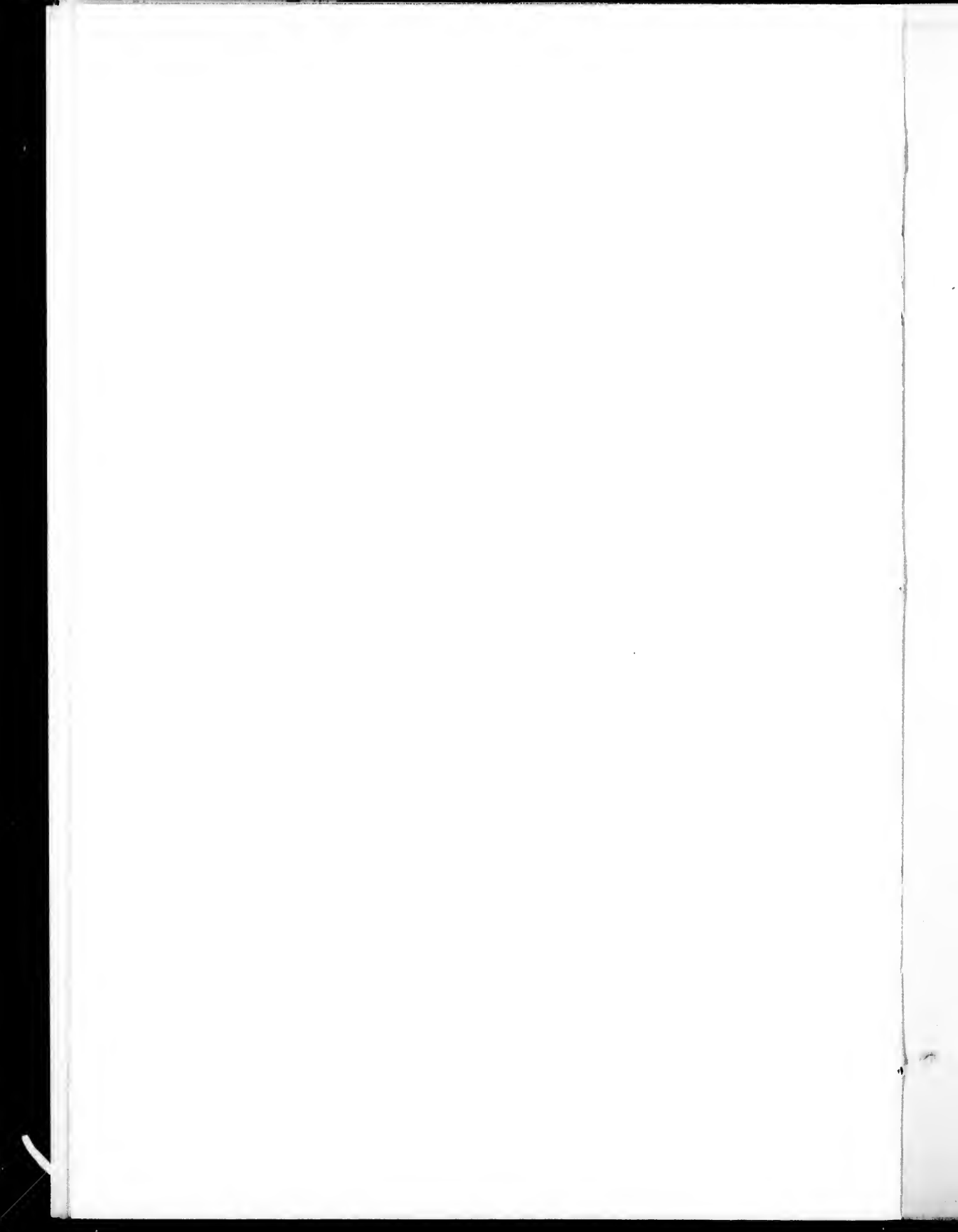
Le meilleur remède contre les grèves, ce fléau des classes ouvrières, qui pourtant paraissent nécessaires dans certain cas, le meilleur remède, dis-je, contre les grèves, remède autrement souverain que n'importe quel tribunal qui pourrait être institué pour régler les difficultés entre le patron et son employé, est l'intérêt que prend l'ouvrier au petit capital amassé par son énergie et son économie et qu'une grève prolongée doit anéantir. Si le bon exemple était donné, le système de participation dans les profits s'étendrait graduellement, et si tous les hommes bien intentionnés s'unissaient, nous pourrions bientôt voir de nombreuses compagnies contribuer comme plusieurs le font en Europe, aux banques d'épargnes pour les ouvriers, dans la même proportion que les ouvriers eux-mêmes y contribuent par leurs salaires.

Mais je ne dois pas empiéter sur le privilège de mon très honorable collègue, ici présent, dont les sentiments paternels envers les ouvriers sont si connus dans tout le Dominion.

Aux efforts, M. le président, je veux dire, et c'est un fait bien connu, aux efforts de "l'Association conservatrice des ouvriers," dont vous êtes le digne président, aux demandes réitérées et pressantes faites au gouvernement pour la création d'un bureau du travail, est dû, dans une large mesure, la création de la Commission du travail que le gouvernement a accordée avec la sanction du parlement.

Je n'ai pas besoin de m'étendre sur les importants sujets soumis à l'examen de la Commission. Toutes les questions qui touchent au bien-être des travailleurs, à la protection du travail et à l'avancement des classes ouvrières se trouvaient du domaine de la Commission.





Les principales questions qui ont été étudiées et celles qui devront attirer immédiatement l'attention du gouvernement et du parlement, sont les suivantes :

- 1 Le travail des enfants ;
- 2 Le travail des femmes ;
- 3 Les devoirs des patrons ;
- 4 Le système de troc ;
- 5 La main d'œuvre étrangère ;
- 6 Le système d'apprentissage ;
- 7 Le travail du dimanche ;
- 8 Les conditions hygiéniques des fabriques, des boutiques et des habitations d'ouvriers ;
- 9 Le travail des forçats ;
- 10 Le bureau des statistiques du travail ;
- 11 Les épargnes des classes ouvrières et leurs placements.

Ce programme est assez vaste pour mériter le concours de tous les hommes de bonne volonté qui composent notre parlement.

Une chose m'a frappé, M. le président, et je puis en faire mention sans vouloir mêler aucune discussion politique à mes observations. Lorsque la Conférence Inter-provinciale a été annoncée avec tout le fracas et la pompe que l'on sait, lorsque les représentants responsables des diverses provinces ont mis leurs têtes sous le même bonnet pour formuler un programme qui devait régler une fois pour toutes les destinées de cette contrée, j'ai été surpris de voir que, dans leur programme, qui embrassait tant de grandes questions, dont un bon nombre, à mon avis, étaient en dehors de leurs pouvoirs et de leur sphère d'action, les conférenciers inter-provinciaux n'aient pas cru de leur dignité d'étudier et de discuter la question importante des rapports entre le travail et le capital. Si mon souvenir est exact, ils ont même passé une résolution concernant la loi de banqueroute ; comment n'ont-ils pas été frappés des difficultés que présentait la loi des manufactures ? S'il est un sujet qui demande une législation semblable entre les diverses provinces, c'est l'acte des manufactures. Un exemple va le démontrer. Supposons que d'après la législation d'Ontario, il soit permis d'admettre au travail dans les fabriques des enfants de 12 ans, pendant que dans la province de Québec on n'emploierait que des enfants de 14 ans, de suite vous verriez affluer de Hull vers Ottawa, de nombreuses escouades d'enfants de 14 à 12 ans, que leurs parents y enverraient gagner de l'argent.

En dépit de l'insouciance de la conférence inter-provinciale, la nécessité d'une législation conjointe sur cette question se fera bientôt sentir, et dans les gouvernements provinciaux et dans le gouvernement fédéral.

Je serais tenté de risquer une observation en réponse à ceux qui croient que nous marchons sur les brisées de l'église en osant examiner la question des relations entre les pères et les enfants, entre les patrons et les employés, entre le travail et le capital. C'est un terrain dangereux, je le sais, mais un terrain qui ne nous est pas défendu. Je lisais, l'autre jour, les débats de la Chambre des députés, en France, au sujet de la liberté du travail. Deux des plus éloquents représentants du parti catholique prenaient part à la discussion, et étaient d'un avis opposé; je veux parler du comte de Mun et de l'éloquent évêque d'Angers.

L'évêque disait :

"On peut être un excellent chrétien et ne point partager les opinions de M. le Comte de Mun ou les miennes sur la liberté du travail..... Il ne saurait venir à l'idée de personne, je le répète, de confondre l'Eglise et le christianisme avec tel ou tel système économique. L'Eglise laisse à cet égard, une très grande latitude à ses membres."

Il fut un temps où un appel au public en faveur des classes ouvrières et contre l'oppression qu'exercent souvent les patrons, aurait été considéré comme une incitation à la révolution. Les hommes qui auraient émis de telles doctrines auraient été appelés des démagogues. Combien de fois n'ai-je pas lu dans les colonnes de ces journaux confits en bigoterie, qui sous le manteau de la religion ont fait tant de mal à la société et à l'opinion publique, que j'étais un révolutionnaire et un démagogue. A ce propos, il me revient que, il y a peu de jours, un journal, pas un journal religieux celui-là, a cru me flétrir par la même épithète. L'auteur de cet article, plus remarquable par son imagination que par sa véracité, s'est imaginé que dans une des assemblées de Montréal-Est, j'avais dit que je ne me préoccupais nullement si ceux qui nous suivaient, étaient socialistes ou anarchistes, que c'étaient tout un pour moi. Une si stupide accusation ne mérite pas un démenti. Trop souvent j'ai parlé aux ouvriers pour qu'ils ignorent mes vues sur la question sociale. J'ai dit que les adversaires de M. Lépine l'avaient représenté lui et ses amis comme des socialistes et des démagogues, mais que le gouvernement ne faisait nulle attention à de telles imputations; que j'étais

renseigné, et bien renseigné, et que j'étais fier de l'assemblée devant laquelle je parlais.

Calomniez-le autant qu'il vous plaira de le calomnier, je reconnais l'ouvrier canadien comme un citoyen aussi bon, aussi sincère, aussi loyal que tout citoyen qui respire l'atmosphère de notre Dominion.

Je ne crains pas d'être taxé de socialisme; je ne crois pas au socialisme qui a pour programme de confisquer la propriété privée pour la partager entre tous, mesure radicale qui mettrait fin à tous progrès, sans enrichir le pauvre; mais je crois que les capitalistes de tous les pays qui ont amassé des millions par le travail de leurs semblables devraient avoir des sentiments d'humanité, devraient croire à la fraternité, celle enseignée par l'évangile, et non à la ridicule et pseudo-fraternité de la révolution, devraient secourir les malheureux, consoler les affligés et donner l'éducation à ceux qui ne peuvent payer pour la recevoir. S'il y avait un peu plus de Cooper, de Peabody, de Richard Wallace, de Sydney Waterloo, et, je puis ajouter avec orgueil pour le Canada de sir G. Stephens et de sir Donald Smith, il y aurait moins de socialisme dans le monde.

Moi, un démagogue! Si avoir à cœur, au plus profond du cœur, le bonheur d'une classe d'hommes à laquelle, à moins d'être un ingrat, sont toutes mes sympathies, et si avoir à cœur leurs intérêts, et le déclarer publiquement, est être un démagogue, alors, M. le président, je suis un démagogue, et je suis fier de l'être. Si apprendre au peuple quels sont ses droits, après lui avoir montré quels sont ses devoirs sacrés, est l'acte d'un démagogue, alors, je suis un démagogue.

Si proclamer l'égalité de tous les citoyens devant la loi; si prêcher aux riches l'obligation d'assister ses concitoyens moins favorisés; si conseiller aux classes les plus faibles de s'unir dans des associations légales pour s'entr'aider et se protéger, sont les enseignements d'un démagogue, alors je suis et je resterai un démagogue. Si proclamer combien je suis fier de l'intelligence, des vertus, et des nobles aspirations de l'ouvrier canadien est montrer le cœur d'un démagogue, je suis un démagogue impénitent, car je vous l'assure, je me dévouerai tous les jours de ma vie, avec la même chaleur de cœur, à cette même cause.

Heureusement, M. le président, sur ce terrain, je puis défier les plus casuistes de mes adversaires. Quelles que soient votre nationalité et votre croyance, vous entendrez, avec plaisir, les paroles d'un grand homme dont on ne peut suspecter la sincérité et dont l'autorité ne peut être révoquée par aucun de mes détracteurs.

“ Les écoles modernes d'économie politique, imprégnées d'athéisme, considèrent le *travail* comme la fin suprême de l'homme; l'homme, pour ces écoles n'est plus qu'une machine plus ou moins productive, et n'a de valeur que par sa force que les autres exploiteront.”

“ Et ces pauvres enfants, amenés dans les ateliers pour faire l'ouvrage d'un homme tandis qu'ils ne sont encore que de jeunes enfants, n'est-ce pas un affligeant spectacle à contempler? Quel homme, sachant ce qu'est le travail, peut considérer sans tristesse un tel spectacle, et ne pas penser qu'un trafic pareil est *inhumain!*”

“ Mais il y a pire encore : le travail, qui énerve et use le corps, a un effet bien plus destructif sur l'âme dont il fait disparaître toutes les idées d'immortalité. Lorsque l'homme est abaissé jusqu'à la matière, plongé en elle, absorbé par elle, la vie de l'esprit s'endort dans ces victimes infortunées du travail redevenu païennes. Par conséquent le but de la création n'existe plus. Tout ce que nous croyons que l'homme est, tout ce que nous pensons que Dieu a voulu qu'il fût : le roi, le maître du monde, le fils adoptif du Seigneur lui-même, et l'héritier du royaume du ciel, est perdu et rien n'est laissé à l'homme, excepté les passions et les instincts des brutes.

“ En face de ces misères, provenant d'hommes avarés et sans pitié, on peut bien se demander si ces créateurs d'une nouvelle civilisation, hommes sans croyance et sans Dieu, au lieu de nous faire progresser, ne nous ont pas fait reculer de plusieurs siècles— à ces jours où la plus grande partie de l'humanité était enchaînée à l'esclavage et où le poète Juvénal pouvait dire avec tristesse que la plus grande portion du genre humain n'existait que pour servir à l'amusement d'un petit nombre.”

Ce sont des paroles chrétiennes, n'est-ce pas? Ce sont des paroles consolantes, n'est-ce pas? Ce sont des paroles encourageantes n'est-ce pas? Et bien! ce sont les éloquents paroles du Pontife romain, l'illustre Léon XIII. Il est temps que le monde, les ouvriers sachent clairement qu'après tout, la religion et le conservatisme ne sont pas synonymes d'oppression, de rapacité, et de lâcheté.

L'autre jour, un ouvrier, qui est aussi député, parlant à la chambre, en France, a mis à néant la prétention des libre échangistes d'être les amis des ouvriers. “ L'aristocratie anglaise, a-t-il dit, a pris parti pour les ouvriers tandis que Cobden et les autres libres échangistes, “ les amis de la liberté ” comme ils s'intitulaient, condamnaient et persécutaient ces mêmes ouvriers.”

Comme ce jugement pourrait s'appliquer à la conduite des deux partis politiques qui sont au Canada! Quel meilleur exemple pouvons nous avoir de la différence qui existe entre la pure déclamation et l'action effective, que la contestation de Montréal-Est dont nous célébrons ce soir le succès?

Lorsque j'ai dit, avant la lutte, à un reporter de Montréal, que j'avais l'intention de recommander à mes collègues dans le cabinet, le choix d'un candidat ouvrier pour l'une des divisions électorales de la grande cité manufacturière du Canada, on m'a taxé d'hypocrisie; on a dit que je tenais en réserve, derrière le rideau, un autre candidat de mon choix. On a cherché à détourner de moi les sympathies des ouvriers pour les amener au parti libéral "*le protecteur-né*" des classes ouvrières. Lorsque j'ai affirmé que le gouvernement était sincère dans son désir de voir un des vôtres, au parlement afin de donner l'occasion de discuter la grande question du capital et du travail, les libéraux nous répondirent en choisissant comme leur candidat, un avocat, dont le principal mérite, à leur yeux, était peut-être, sa connaissance pratique du problème économique de "*l'offre et de la demande*" et qui aurait pu expliquer mieux que tout autre la différence entre le prix du travail et le "prix" d'une candidature. J'ai tenu parole. Votre candidat a été choisi et, depuis le moment de la présentation des candidats jusqu'à la dernière minute du jour du vote, je n'ai pas douté un seul instant que la victoire serait à vous, que la victoire serait à nous, liés ensemble, comme nous l'étions dans cette élection.

Je savais que vous nous seriez fidèles et j'étais tenu de prouver que notre sincérité n'était pas simplement en paroles. Et le résultat a été que vous êtes fiers de votre succès, fiers de l'homme que vous avez élu, et vous avez raison de l'être. C'est au milieu des acclamations de vos amis de Montréal que j'ai quitté cette ville, après la lutte, pour revenir à Ottawa, et si j'ai reçu des félicitations de toutes les parties du Dominion à l'occasion de notre triomphe, je suis heureux, ce soir, de vous donner une large part de ces félicitations: elles vous sont dues. J'ai été le lien, le "trait-d'union" entre une très bonne classe d'hommes, dans une importante division de l'électorat, et le gouvernement, que je puis, sans fausse modestie, appeler un bon gouvernement. Restons unis. Il nous est permis de rire de ceux qui prédisaient la ruine de la politique avec laquelle les classes ouvrières s'identifiaient. Au cours de l'un des discours que j'ai prononcés, à Montréal, j'ai cité les paroles de M. Blaine, le grand orateur

républicain, qui a déclaré " qu'il ne pouvait comprendre comment les organisations du travail aux Etats-Unis, si fortes, si intelligentes, si bonnes et si prospères, avec la protection accordée au travail, pourraient donner leurs votes en faveur du parti démocrate dans son mouvement ré-actionnaire vers le libre échange." Je n'ai pas dit alors comme certains reporters fuintaisistes l'ont écrit, que M. Blaine était le plus grand homme d'Etat de l'Amérique. Je n'ai jamais hasardé un pareil jugement ; mais je ne puis me défendre de reconnaître que M. J. G. Blaine est un facteur important dans la politique américaine, l'incarnation du parti républicain protectionniste et un ami sincère de son pays. Je ne crois pas qu'il haïsse autant l'Angleterre qu'on le prétend. Je suis convaincu que le Canada n'a rien à redouter de lui, au cas même où il deviendrait le Secrétaire des affaires étrangères pour les Etats-Unis. Il connaît trop bien le Canada pour songer à le faire entrer malgré lui dans l'union américaine.

Durant les dix dernières années, le Canada a fait un grand pas vers le noble but que toute nation doit chercher à atteindre : se suffire à soi-même et, être indépendant. Sur ce continent d'Amérique, nous sommes tenus de fonder une nationalité qui ne sera inférieure à aucune autre en force, en gloire et en durée. Nous pouvons regarder autour de nous, nous ne voyons que des signes de vitalité, de vigueur et de progrès. Que la masse du peuple, les travailleurs de la terre, les travailleurs de la mer, qui font partie du grand élément ouvrier de la nation, que la masse du peuple reste unie aux chefs qu'elle s'est choisie, tant que ces chefs resteront fidèles aux traditions politiques de protection et en sympathie avec le peuple.

Avant de prendre mon siège, je suis tenu, M. le président, de protester solennellement, dans cette circonstance, contre les rapports malicieux que certains correspondants irresponsables ont envoyé aux Etats-Unis à propos de mes observations au banquet de notre ami, M. Robert White, le nouvel élu de Cardwell. On m'a fait dire que je défiais les Etats-Unis d'oser envahir le Canada, que nous étions prêts à les recevoir sabre et mousquet au poing. Ici au Canada, nous n'avons fait que rire de ces sottises inventions ; mais dans l'excitation d'une lutte politique, elles peuvent créer de mauvaises impressions ailleurs. Je proteste contre ces rapports et je les répudie énergiquement. Il n'y a pas un homme public dans ce pays qui ait des sentiments plus affectueux envers nos voisins que moi. Je me

souviens d'avoir été presque hué, en 1862, parce que dans une discussion publique, à Montréal, j'avais défendu la cause de l'Union lorsque presque toute la population de Montréal était en faveur de la Sécession. Je dois dire que ce sentiment a disparu depuis longtemps de notre métropole. Mais pour moi, je suis resté ce que j'étais alors, réellement sympathique à l'autonomie de la république voisine, non à cause de mes grands intérêts dans les ranches californiens que le *Free Press* de cette ville m'a prêtés (et c'est avec regret qu'il me faut dire que cette assertion est erronée), mais parce que j'apprécie les grands avantages des relations amicales entre les deux pays. Toutefois, je suis loin d'être un annexioniste. Je n'ai pas besoin de répéter ici les paroles de feu sir Etienne Pascal Taché, qui sont désormais proverbiales pour exprimer la loyauté des Canadiens-français dans notre pays. Comme minorité dans le Dominion, il est de notre intérêt de rester partie intégrale de la Confédération ; les autres provinces pourraient invoquer l'identité de langue et de religion comme un semblant d'excuse en faveur de l'union avec nos voisins. Une seule chose, et j'espère, ou plutôt, je suis certain qu'elle ne se présentera jamais, une seule chose jetterait la province de Québec dans les bras des Etats-Unis, ce serait l'oppression de la majorité. Dans le passé, lorsque les Canadiens-français étaient en majorité, ils sont restés fidèles à la couronne d'Angleterre, en dépit des odieux abus de pouvoir d'une oligarchie toute puissante. Un systématique et arbitraire abus de pouvoir serait pour les Canadiens-français une épreuve qu'ils ne pourraient supporter malgré leur serment de fidélité. Heureusement, le présent est la meilleure garantie que l'avenir ne nous réserve rien de menaçant. La main dans la main, les différentes nationalités, les différentes croyances, les différentes classes travaillent à l'édification de la glorieuse nationalité canadienne.

